

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 5 AVRIL 2011 A
20H15 A L'ANCIENNE SALLE COMMUNALE A POSIEUX
(SOUS LA HALLE DE GYM)**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 73 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Corinne Terreaux, Jacqueline Raemy, Christine Sager Tinguely et Aline Perriard, MM. Michel Cudré-Mauroux, Charles Rolle et Frédéric Bertschy, notre commandant du feu
Scrutateurs : M. Roland Emey (39)
Mme Monique Aebischer (34)

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette ultime assemblée de la législature 2006-2011. A l'image des constructions en cours sur le territoire communal, notamment la rénovation de la salle communale à Ecuwillens, à l'origine du choix du lieu de ce soir pour notre assemblée de printemps et l'agrandissement de l'école de Posieux, beaucoup de choses changent ou vont changer à Hauterive FR. Ainsi, je me trouve pour la dernière fois en face de vous pour présider l'assemblée communale entouré de trois de mes collègues également en partance, à savoir Mmes Agnès Limat, Anne-Claude Savary et M. Jean-Marie Aebischer. Pour le dire d'entrée : j'ai eu beaucoup de plaisir à présider les assemblées communales, en particulier pour la richesse des échanges et en raison de la franchise qui ont caractérisé les débats. Dès le mois de mai, les changements évoqués se concrétiseront pour moi puisque j'assisterai à la prochaine assemblée communale, la 1^{ère} de la nouvelle législature 2011/2016, en qualité de citoyen ordinaire. Par contre, je pourrai me targuer d'avoir de nombreux et agréables souvenirs et d'être riche d'une expérience unique dans la vie d'un citoyen. Je formule le vœu que la démocratie directe puisse bénéficier à l'avenir aussi de ce terreau fertile de Hauterive FR. Je suis persuadé que notre lointain ancêtre, le sire Guillaume de Glâne, depuis sa dernière et éternelle demeure en l'abbaye d'Hauterive, constate avec fierté la maturité de ses ouailles du 21^{ème} siècle et qu'il prédit une longue vie à Hauterive FR.

Trêve de poésie et de rêverie et revenons sur notre bonne vieille terre altaripienne. Le Conseil communal tient à vous remercier de votre participation active aux affaires communales et vous souhaite de passer une soirée instructive et néanmoins agréable. A l'issue des débats, nous vous proposons de prolonger la soirée dans le domaine de la convivialité en partageant le verre et le plat froid, quasiment traditionnels, de l'amitié dans les locaux du service du feu, tout à côté, qui a été libéré pour l'occasion et pour lequel les heures de police ne valent pas.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée et comme à l'accoutumée, elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 12 du 25 mars 2011 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 25 mars 2011;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. **M. Charles Irénée Téa.**
2. lors de vos interventions, veuillez indiquer votre nom et prénom et parler d'une voix haute et intelligible afin de reporter de manière correcte, dans le procès-verbal, les propos que vous avez tenus. Je vous en remercie d'avance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2010
2. Comptes de fonctionnement 2010 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2010 – approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Reprise par la commune des infrastructures :
 - 4.1 Route d'accès aux immeubles du Vany 2,4,6 et 8 à Posieux
 - 4.2 Impasse de la Grangette à Posieux
5. Modification du règlement scolaire
6. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-Sociaux (ACSMS)
7. Modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-lac français
8. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ? Non.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 16 DÉCEMBRE 2010

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il peut être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2010

M. Jean-Denis Chavillaz : remarque liminaire : avant de passer en revue de façon détaillée les comptes de l'exercice 2010, le Conseil communal tient à vous les commenter en présentant quelques statistiques, comparaisons et autres perspectives. Nous tenons également à rappeler à l'assemblée le fil rouge qui a guidé le Conseil communal dans le domaine de la gestion financière durant les deux dernières législatures, à savoir :

- ◆ Une charge fiscale stable, indépendante des fluctuations de la conjoncture économique. Les bonnes années doivent permettre de compenser les mauvaises années, même s'il n'y en a pas beaucoup, notamment lorsque survient une crise économique
- ◆ Ne réaliser que des investissements nécessaires tout en tenant compte de l'amélioration de la qualité de vie dans la commune
- ◆ Enfin, agir avec une vision à long terme.

En préambule à la lecture des comptes, je vous fournis quelques informations et comparaisons :

1. Comparaison des charges liées, des charges obligatoires et du résultat de l'exercice.
Des charges liées cantonales au compte de Fr. 1'923'571.55 légèrement inférieures à ce que nous avons budgétées et c'est plutôt une bonne nouvelle. Au niveau des charges liées communes, c'est-à-dire associations de communes, Fr. 1'550'761.70 également légèrement en-dessous de ce que nous avons budgétées. Les charges obligatoires, soit les intérêts passifs de nos emprunts de Fr. 166'000.00 au lieu de Fr. 231'000.00, différence qui provient de l'estimation des intérêts que nous payons, calcul établi sur la moitié de l'année pour tous les investissements. Il s'est avéré qu'avec le retard des investissements, il y a d'autant moins de charges d'intérêts. Les amortissements, nous constatons une augmentation considérable, au budget Fr. 175'871.00, en fait nous avons amorti Fr. 805'000.00 et vous l'aurez compris, il s'agit d'amortissements supplémentaires. Dans tout cela, le résultat de l'exercice, amortissements supplémentaires compris, se clôt avec un bénéfice de Fr. 7'749.90. Donc, un excellent exercice, un excellent cru.
2. Le bilan de la commune se présente comme suit : nous avons des actifs pour Fr. 10'354'000.00, des passifs pour Fr. 8'564'346.00 d'où une fortune de Fr. 1'789'745.40.
3. Question qui revient très souvent, où se situe-t-on en matière de dette. La dette nette de la commune est de Fr. 4'857'652.20 et cela représente, par habitant, une moyenne de Fr. 2'200.00 de dette nette. En 2009, nous étions à Fr. 1'984.00 par habitant mais depuis nous avons emprunté un peu pour financer nos investissements. A titre de comparaison, en Sarine, le montant est de Fr. 3'134.00 et dans le canton à Fr. 3'185.00. En conclusion, la commune de Hauterive FR se trouve dans la bonne, voire très bonne moyenne. La capacité d'investissement se situe actuellement à Fr. 16'129'000.00 y compris les investissements en cours. Il est clair que nous n'avons pas aujourd'hui Fr. 16'129'878.00 à disposition pour des investissements mais ce chiffre donne une idée de la capacité financière de la commune.

J'en arrive maintenant à la lecture proprement dite des comptes de fonctionnement. Ces comptes ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les explications sur les différences les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : point 318.00 abattage de la Tioleyre, de quoi s'agit-il ?

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons dû procéder à un abattage d'urgence, suite à des problèmes de déversement des eaux claires dans ce secteur. Il y a un déversoir qui va jusqu'à la Sarine, les eaux claires provenant de Posieux, ont abîmé ce secteur et nous avons dû procéder à cet abattage et à un renforcement des structures existantes.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je constate que les comptes sont clairs et que vous avez bien étudié le dossier. Je rappelle que sur Fr. 8'421'755.01 de charges, nous avons Fr. 8'429'504.91 de revenus, de sorte qu'il reste un résultat positif de l'exercice de Fr. 7'749.90. Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière.

M. Bernard Perritaz: conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 2 mars 2011 puis a siégé pour établir son préavis relatif aux objets présentés à l'assemblée communale de ce soir. Les comptes bouclés au 31 décembre 2010, ont été révisés par SOREFISA Fribourg, organe de contrôle mandaté par l'assemblée communale pour les exercices comptables de 2007 à 2009, puis reconduit pour 2010/2012. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, des questions posées, je vous transmets nos commentaires et remarques suivantes :

Comptes de fonctionnement 2010 : les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information no 1/2011 vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. Une bonne gestion ainsi qu'un développement toujours croissant de notre commune contribuent à maintenir une santé financière enviable. L'exercice 2010 boucle avec un excédent de recettes de Fr. 7'749.90. Toutefois, la commission financière souhaite relever différents montants qui ont été attribués, conformément aux dispositions légales, à des réserves et à des amortissements extraordinaires, et faire apparaître ainsi le bénéfice réel de l'exercice 2010.

Compte 700, point 380.00 approvisionnement en eau – attribution à la réserve Fr. 69'670.55.

Compte 942, point 390.03 immeubles du patrimoine financier – imputation int. Réserve bâtiments communaux Fr. 51'740.00.

Compte 990, point 332.00 finances et impôts – amortissements supplémentaires Fr. 653'286.20 auquel il faut ajouter le résultat de l'exercice 2010 soit un montant de Fr. 7'749.90. Le bénéfice réel de l'exercice 2010 se monte à Fr. 764'446.65.

Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2010 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 7'749.90 après des amortissements supplémentaires et créations de réserve pour un montant de Fr. 756'696.75.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le président. Il s'agit maintenant d'approuver les comptes de fonctionnement.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2010 bouclant avec un excédent de recettes de Fr. 7'749.90 ou brut de Fr. 764'446.65 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2010

M. Jean-Denis Chavillaz : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver d'une part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2010 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et d'autre part, les comptes d'investissements 2010 dans leur ensemble. Je vous énumère les différents crédits qui ont pu être bouclés définitivement

1. **Ecole – conduite station de pompage :** crédit voté : Fr. 25'000.00, crédit utilisé : Fr. 15'549.45, différence ./ Fr. 9'450.55 d'économie.
2. **Route de contournement d'Ecuvillens :** crédit voté Fr. 1'323'200.00, crédit utilisé : Fr. 1'386'555.10, différence : + Fr. 63'355.10 d'excédent.
Je tiens à préciser que les chiffres qui nous ont servi de base pour l'inscription de cet objet datent de 2007 et que la réalisation a été effectuée en 2009 et 2010. Durant ce laps de temps, nous avons subi une augmentation de coûts, notamment dans la construction, mais le dépassement étant inférieur à l'augmentation des prix, le Conseil communal estime que l'exercice concernant cette route est réussi.
3. **Réfection route communale Ecuvillens :** crédit voté Fr. 50'000.00, crédit utilisé Fr. 52'525.60, différence + Fr. 2'525.60 d'excédent.
4. **Réfection route communale Ecuvillens, complément :** crédit voté Fr. 35'000.00, crédit utilisé Fr. 35'000.00.
5. **STEP, étanchéité stockeur boues :** crédit voté Fr. 35'000.00, crédit utilisé Fr. 24'668.40, différence ./ Fr. 10'331.60 d'économie.
6. **Assainissement du collecteur du Grand Marais :** crédit voté Fr. 260'000.00, crédit utilisé Fr. 142'908.65, différence ./ Fr. 117'091.35 d'économie.
Les estimations de l'ingénieur étaient visiblement trop élevées. Il s'est avéré que, lors des travaux, nous n'avons pas rencontré les difficultés auxquelles s'attendait l'ingénieur.
7. **Raccordement des eaux claires au collecteur Rte du Village :** crédit voté Fr. 50'000.00, crédit utilisé Fr. 49'837.30, différence ./ Fr. 162.70 d'économie.
8. **Drainage de la zone artisanale de l'Aérodrome :** crédit voté Fr. 25'000.00, crédit utilisé Fr. 29'998.20, différence + Fr. 4'998.20 d'excédent.
Nous avons rencontré quelques imprévus lors de la réalisation.
9. **Réseau d'évacuation des eaux, Rte de Fribourg Posieux :** crédit voté Fr. 50'000.00, crédit utilisé Fr. 50'000.00.
10. **PGEE, canalisations :** crédit voté Fr. 25'000.00, crédit utilisé Fr. 20'933.50, différence ./ Fr. 4'066.50 d'économie.
11. **Crédit d'étude, rénovation de la salle communale :** crédit voté Fr. 18'815.00, crédit utilisé Fr. 18'814.75, différence ./ Fr. 0.25 d'économie.
12. **Réfection de la salle de sport à Posieux :** crédit voté Fr. 100'000.00, crédit utilisé Fr. 91'233.75, différence ./ Fr. 8'766.25 d'économie.
13. **Assainissement stand de tir, mesures antibruit :** crédit voté Fr. 20'000.00, crédit utilisé Fr. 18'559.90, différence ./ Fr. 1'440.10 d'économie.

14. **Remplacement du chauffage du bâtiment administratif** : crédit voté Fr. 120'000.00, crédit utilisé Fr. 102'778.75, différence Fr. 17'221.25 d'économie.
15. **Extension chauffage à distance Posieux** : crédit voté Fr. 297'000.00, crédit utilisé Fr. 313'597.40, différence + Fr. 68'353.30 d'excédent.

En faisant l'addition de tous ces investissements terminés, on arrive à des crédits non utilisés, globalement, de Fr. 164'530.55 alors que l'on a dépassé, globalement, de Fr. 68'353.30 d'où une petite économie de Fr. 96'177.25. Voilà, si l'assemblée est d'accord, nous souhaiterions voter globalement le bouclage de ces crédits. Pour la nouvelle législature, ces positions n'apparaîtront plus et on aura ainsi un bon coup de balai dans la liste des investissements ouverts mais réalisés. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette façon de procéder ?

M. Pierre Ginalski, Posieux : un bon coup de balai, c'est tant mieux, mais sur quel poste ?

M. Jean-Denis Chavallaz : sur les 15 positions que je viens d'énumérer.

Au vote à main levée, le bouclage des comptes des investissements individuels tels que présentés est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavallaz : on arrive aux comptes des investissements 2010, c'est-à-dire les montants qui ont été investis durant l'exercice 2010 souvent basés sur des décisions qui datent des années précédentes. Sur des charges d'investissements de Fr. 1'521'838.85, on trouve des produits d'investissement de Fr. 204'807.65, d'où un investissement net de Fr. 1'317'031.20. Dans le détail :

- ◆ dans le domaine de l'administration scolaire, nous avons investi le montant de Fr. 596'960.80 pour l'instant dans l'agrandissement de l'école et nous avons reçu une subvention cantonale de Fr. 90'000.00.
- ◆ dans le domaine des routes communales et génie civil, nous avons investi un montant de Fr. 475'470.35 et nous avons reçu une subvention cantonale votée en 1986 pour la route de contournement de Fr. 72'580.00.
- ◆ dans le domaine de la protection des eaux, nous avons investi un montant de Fr. 106'292.65 et nous avons comme entrées Fr. 22'813.15 de taxes de raccordement.
- ◆ dans le domaine de l'aménagement du territoire, la révision du PAL, nous avons investi en 2010 Fr. 13'362.20 et reçu Fr. 4'367.45.
- ◆ dans le domaine des immeubles du patrimoine financier, nous avons investi Fr. 329'752.85 et nous avons reçu 15'047.05.

Je cède maintenant la parole au Président de la commission financière.

M. Bernard Perritaz :

Sur la base des comptes et du rapport de vérification établi par l'organe de révision mandaté, la commission financière propose à l'assemblée commune d'accepter les comptes d'investissements 2010 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 1'317'031.20.

M. Jean-Denis Chavallaz : merci M. le Président. A l'issue de ce rapport, y a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas et il s'agit maintenant d'approuver les comptes des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2010 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 1'317'031.20 sont acceptés à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavallaz : avant de fermer complètement ce volet sur les finances de notre commune, je n'aimerais pas omettre de remercier le personnel communal de l'administration, en particulier Mmes Annelise Chavallaz, trésorière et Corinne Terreaux, secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts, pour l'excellence de leur travail. Je profite également de remercier notre apprentie Justine Greppi qui a déjà été confrontée, sous la conduite experte de

notre personnel administratif, à l'aspect comptable d'une gestion communale. Toutes ces personnes contribuent ainsi dans une large mesure à la bonne santé de nos deniers. Merci Mesdames, pour la qualité de votre travail. (applaudissements).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REPRISE D'INFRASTRUCTURES PAR LA COMMUNE

M. Jean-Denis Chavillaz : en préambule, vous aurez certainement remarqué qu'il y a eu un bug dans le bulletin communal, la route de l'Impasse de la Grangette a été indiquée sur le plan à l'emplacement de l'Impasse du Coutset. Malheureusement, lorsque j'ai remarqué cette erreur, les documents étaient déjà à l'impression. Je me suis empressé de corriger et je vous présente ce soir le bon plan.

4.1 Rte d'accès aux immeubles du Vany 2, 4, 6 et 8 à Posieux :

Les infrastructures de base étant réalisées selon les conditions de reprise fixées par la commune de Hauterive (FR) à savoir la pose de l'enrobé de finition, l'éclairage public, le contrôle par caméra des canalisations, rien ne s'oppose à une reprise, par la commune, des infrastructures de quartier sises à la Rte d'accès du Vany 2, 4, 6 et 8. Le Conseil communal vous demande d'adopter la reprise de cette route et de ses infrastructures (route, trottoir, éclairage et collecteurs) qui augmentera le domaine public communal. Cette reprise n'occasionne aucun frais administratif pour la commune.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la reprise par la commune de la route d'accès aux immeubles du Vany 2, 4, 6 et 8 et son inscription au patrimoine communal sont acceptées à l'unanimité.

4.2 Impasse de la Grangette à Posieux

M. Dominique Zamofing, Conseiller communal et fils du propriétaire de l'objet ci-dessus, se récite.

M. Jean-Denis Chavillaz : les infrastructures de base étant également réalisées selon les conditions de reprise fixées par la commune de Hauterive (FR) à savoir la pose de l'enrobé de finition, l'éclairage public, le contrôle par caméra des canalisations, rien ne s'oppose à une reprise, par la commune, des infrastructures de quartier sises à l'Impasse de la Grangette. Le Conseil communal vous demande d'adopter la reprise de cette route et de ses infrastructures (route, trottoir, éclairage et collecteurs) qui augmentera le domaine public communal. Cette reprise n'occasionne aucun frais administratif pour la commune.

J'ouvre la discussion.

M. Roger Jacquat, Posieux : vous parlez de l'éclairage public ; est-ce que celui-ci a été contrôlé car je n'ai jamais vu d'éclairage vers la forêt.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons effectivement un éclairage à l'entrée de l'Impasse et après vision locale, nous avons estimé que les conditions étaient réalisées pour la reprise par la commune.

M. Pierre Ginalschi, Posieux : pouvez-vous me situer l'endroit de cette Impasse et celui du Vany ?

M. Jean-Denis Chavillaz : montre sur le plan, la route cantonale qui va vers Fribourg, l'arrêt de bus, la rte de la Ria en direction de Grangeneuve et juste après l'Impasse de la Grangette. Pour le Vany, ce n'est pas loin, la route cantonale vers Fribourg, juste avant l'entreprise Zbinden.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la reprise par la commune de la route de l'Impasse de la Grangette à Posieux et son inscription au patrimoine communal sont acceptées à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DU REGLEMENT SCOLAIRE.

M. Jean-Denis Chavillaz : en raison principalement de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine qui interviendra à la prochaine rentrée scolaire pour notre commune, notre règlement scolaire doit subir quelques modifications. Certaines, mineures, sont du domaine cosmétique alors que celles traitant des jours de congé hebdomadaires pour les élèves de l'école enfantine et primaire sont plus conséquentes.

Je cède la parole à Mme Agnès Limat pour nous présenter, plus en détail, cet objet.

Mme Agnès Limat : en plus du toilettage de notre règlement scolaire que vous a présenté en préambule notre Syndic, la loi scolaire cantonale nous oblige d'inscrire dans le règlement scolaire communal les jours de congés hebdomadaires. Avec l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine à la prochaine rentrée scolaire, nous avons l'obligation de changer l'art. 5.1 de notre règlement scolaire soit :

- les élèves de 1^{ère} année enfantine auront congé le lundi après-midi, mardi toute la journée, mercredi après-midi, jeudi matin, vendredi après-midi et samedi toute la journée.
- Les élèves de 2^{ème} année enfantine auront congé le mercredi toute la journée, jeudi après-midi et samedi toute la journée.
- Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire, le samedi toute la journée, le mercredi après-midi et le 1/2 jour d'alternance sera les mardis et jeudis matin.
- Les élèves des quatre dernières années de l'école primaire, le samedi toute la journée et le mercredi après-midi.

Comme vous pouvez le constater et c'était un souhait de la commission scolaire et des enseignants, les élèves de 1^{ère} année enfantine et ceux de 2^{ème} année enfantine auront chacun 1 journée complète de congé, soit le mardi pour la 1^{ère} enfantine et le mercredi pour la 2^{ème} enfantine.

Le Conseil communal et la commission scolaire vous demandent d'accepter les modifications du règlement scolaire communal tel qu'il vous est présenté.

M. Jean-Denis Chavillaz : j'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, les explications étaient claires et je remercie Mme Limat.

Au vote à main levée, les modifications du règlement scolaire communal sont acceptées à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA SARINE POUR LES SERVICES MEDICO-SOCIAUX (ACSMS)

M. Jean-Denis Chavillaz : pour faire suite à l'assemblée des délégués de l'ACSMS du 15 décembre 2010, à laquelle les délégués de la commune de Hauterive (FR) ont participé, les communes membres de l'association sont invitées à soumettre la modification des statuts à leurs législatifs communaux. S'agissant d'une modification décidée par les délégués de la législature en cours, qui prendra fin le 16 avril prochain avec l'assermentation des nouveaux Conseillers et

Conseillères, le Conseil communal de Hauterive (FR) a décidé de présenter et de faire voter la modification des statuts à l'occasion de la dernière assemblée de la législature.

De quoi s'agit-il ?

Avec l'introduction de la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), acceptée largement par le peuple fribourgeois le 7 mars 2010, la clé de répartition des coûts entre les communes Sarinoises **doit** être revue. En effet, un des critères utilisés actuellement dans le calcul de la répartition intercommunale, le fameux indice de capacité financière, qui détermine la classification des communes (Hauterive FR en classe 5), est abandonné. Il faut donc décider d'un nouveau mode de calcul qui doit être conforme aux nouvelles dispositions légales. Seul cet objet est soumis aux législatifs communaux qui sont appelés à se prononcer sur la proposition de l'assemblée des délégués du 15.12.2010.

Je rappelle pour situer un peu l'ACSMS qu'elle regroupe différents services, à savoir :

- Le home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne (HMS)
- Le service d'ambulance de la Sarine (SAS)
- l'organisation des indemnités forfaitaires
- la fondation pour les aides et les soins à domicile du district de la Sarine (FASDS)

tous ces services forment l'immense bateau de l'ACSMS.

Il s'agit d'unifier la clé de répartition de tous ces services et, en finalité, de tendre vers une clé de répartition sarinoise unique couvrant tous les domaines d'activité des associations intercommunales. Aujourd'hui, ces différents services n'ont pas la même clé de répartition (mode de calcul) pour déterminer la part des communes. Dans le cadre des différents comités de direction et des assemblées des délégués, les débats ont été vifs (là je mesure les termes) entre les communes. En résumé, la périphérie de Fribourg veut renoncer à tout élément péréquatif dans la clé de répartition, soit seul le nombre d'habitants est pris en considération. Exemple : vous avez un montant à distribuer d'un million, vous avez une population de 90'000 habitants dans le district de la Sarine, on divise le million par 90'000, on multiplie par le nombre d'habitants de la commune de Hauterive (FR) 2155 et le résultat est le montant à payer. L'élément péréquatif est que l'on veut tenir compte de la situation financière des communes. Les communes de Sarine-Campagne tiennent à un élément péréquatif important contrairement aux communes de la ceinture de Fribourg et vous l'aurez deviné, c'est une question de « sous ». Finalement et je tiens à le souligner, c'est un compromis qui a été trouvé et qui est soumis à tous les législatifs des communes sarinoises. La clé de répartition tient compte de 75% en fonction de la population légale et de 25% en fonction de l'indice de potentiel fiscal (nouvel indice calculé pour chaque commune, les communes très riches ont un indice supérieur à 100% et les moins aisées comme Hauterive (FR) un indice nettement inférieur à 100%, on tourne autour de 85%).

Voilà, maintenant traduit en monnaie sonnante et trébuchante, pour la commune de Hauterive (FR) et sur la base des estimations effectuées, il y a une augmentation de notre participation, ce qui n'est pas étonnant compte tenu de notre situation financière et des exercices dans les chiffres noirs successifs depuis bien des années. Les répercussions sont les suivantes :

1. home médicalisé de la Sarine	+	4'780.00
2. service d'ambulance de la Sarine	+	3'088.00
3. indemnités forfaitaires	+	4'006.00
4. fondation aides et soins à domicile	+	11'345.00
5. TOTAL de l'incidence de cette nouvelle clé de répartition sarinoise	+	23'219.00

Toutes les communes sarinoises doivent se prononcer cette année étant donné que la modification doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2012. Il va sans dire, que le Conseil communal vous propose d'accepter cette modification.

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (ACSM) est acceptée à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CO DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANCAIS

M. Jean-Denis Chavillaz : dans le même ordre d'idée, la deuxième importante association intercommunale de la Sarine, celle du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français doit procéder au même exercice. Les statuts actuels prévoient une clé de répartition dont les éléments n'existent plus dans la nouvelle loi sur la péréquation financière. Je tiens à préciser une chose qui me semble importante dans ce domaine. Les deux comités de direction, celui de l'ACSMS et celui du CO, dans lesquels la commune de Hauterive (FR) est représentée par Mme Agnès Limat pour le CO et moi-même pour l'ACSMS, ont travaillé en parallèle, sous la conduite du Préfet qui est président de ces deux associations dans le but d'arriver à une clé sarinoise unique.

Jusqu'à présent, nous avons une clé de répartition se basant sur la population légale, sur la population légale pondérée par l'ICF (indice de capacité financière) et sur le nombre d'élèves. La nouvelle variante acceptée par l'assemblée des délégués, 75% en fonction de la population légale et 25% en fonction de l'indice de potentiel fiscal. Les conséquences financières pour Hauterive (FR), une augmentation de 2,2%, respectivement de Fr. 17'197.00 sur les Fr. 638'190.00 que nous payons actuellement. En conclusion, une augmentation relativement modeste.

J'ouvre maintenant la discussion.

M. Bernard Perritaz-Cériani, Ecuwillens : Hauterive paie plus, quelles sont les communes qui paient moins ?

M. Jean-Denis Chavillaz : celles qui paient moins sont Arconciel, Belfaux, Chénens, Corpataux. Les communes ayant un indice de potentiel fiscal élevé paient une contribution plus élevée, soit Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne. Voilà en gros.

M. Pierre-Benoît Brülhart, Ecuwillens : en cas de refus d'une commune d'approuver ces modifications, que se passe-t-il ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il faut obtenir les $\frac{3}{4}$ des communes et des voix des habitants. Les $\frac{3}{4}$ des communes ne devrait pas poser de problème. Par contre, les $\frac{3}{4}$ des voix des habitants, c'est un autre problème étant donné que ce sont les grandes communes qui sont pénalisées mais ce qui rassure c'est que Fribourg a toujours été pour le compromis. On part de l'idée que ces modifications seront acceptées, sinon 2^{ème} round cet automne avec nouvelle proposition.

Mme Christiane Nicolet, Posieux : j'ai une question mais sur l'ACSMS. Le home du Gibloux n'en fait pas partie ?

M. Jean-Denis Chavillaz : non, le home du Gibloux fait partie de l'ACG, association des communes du Gibloux. Nous finançons deux homes. Celui de la Sarine, plus pour une contribution de solidarité et bien sûr notre propre home celui de l'association des 6 communes du Gibloux et qui se trouve à Farvagny.

M. Pierre Ginalski, Posieux : je voulais juste demander comment on obtient le chiffre de 2,2%, car pour moi le calcul est erroné.

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement le chiffre de Fr. 17'197.00 est faux, une erreur de calcul. Le montant exact est de Fr. 14'197.00. C'est encore beaucoup moins.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, telle qu'adoptée par l'assemblée des délégués et présentant une charge supplémentaire pour la commune de Hauterive (FR) de Fr. 14'197.00, est acceptée à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Jean-Denis Chavaillaz : il n'y a que des points agréables dans les divers.

Honorariat : vingt ans d'activité d'une collaboratrice de l'administration communale

Mme Annelise Chavaillaz est entrée au service de la commune de Posieux le 1^{er} janvier 1991 après avoir été active dans le domaine de l'assurance. Cela fait donc 20 ans que cette collaboratrice fidèle participe activement et professionnellement aux activités communales, en particulier celles relevant du domaine financier. Après plusieurs exercices à chiffres noirs, le Conseil communal a jugé qu'il était particulièrement opportun de relever ce haut fait après la lecture des comptes 2010. C'est en effet le 20^{ème} exercice comptable qu'Annelise Chavaillaz a mené à terme, et, en application de notre règlement interne, il est temps d'honorer sa fidélité et sa collaboration sans faille avec les Conseils communaux successifs de Posieux et de Hauterive (FR). Sa précision fait merveille et les relations de confiance entre les membres du Conseil communal et la trésorière sont une aide importante pour un déroulement irréprochable des actions comptables et pour la transparence totale voulus par le Conseil communal dans le domaine sensible des finances communales.

Merci Annelise pour ton engagement, ta précision et ta collaboration agréable dont les membres du Conseil communal ont pu bénéficier et vont encore pouvoir bénéficier. En guise de remerciements et de reconnaissance pour le travail accompli, nous avons le plaisir de te remettre un petit cadeau de circonstance. (applaudissements).

Inauguration de la nouvelle aile de l'école de Posieux

Les travaux d'agrandissement vont bon train à l'école de Posieux et dès la rentrée de l'automne prochain, même si cela n'en n'a pas l'air, les nouveaux locaux seront mis à disposition de nos têtes blondes et du corps enseignant. S'agissant d'une construction importante pour notre commune, le Conseil communal a décidé d'une inauguration officielle des nouveaux locaux qui aura lieu le samedi matin 17 septembre 2011, soit le samedi du Jeûne fédéral. Comme cela, il y a la Bénichon le 1^{er} week-end, l'inauguration le 2^{ème} week-end et pour faire bon poids, le Récrotzon le 3^{ème} week-end. Vous aurez la possibilité de visiter non seulement les nouveaux locaux scolaires mais également ceux attribués à la ludothèque situés au sous-sol du complexe sportif de Posieux. Des informations plus détaillées vous parviendront en temps opportun, mais nous vous demandons d'ores et déjà de réserver cette date. Je peux vous assurer que vous ne regretterez pas de participer à cette manifestation.

10^{ème} anniversaire de la fusion d'Ecuvillens et de Posieux

Vous ne le regretterez d'autant moins puisque la même journée, nous prévoyons de commémorer le 10^{ème} anniversaire de la fusion d'Ecuvillens-Posieux et par conséquent du 10^{ème} anniversaire de la commune de Hauterive (FR). Cette manifestation aura lieu dans la prolongation de la fête d'inauguration, fête qui se veut résolument conviviale, sans trop d'officialité. Diverses animations, que je ne dévoilerai pas pour la simple et bonne raison que je ne les connais pas moi-même, égayeront l'après-midi des petits et des grands et poseront les bases pour passer d'agréables moments ensemble. Réservez donc cette date du 17 septembre 2011 pour ces festivités.

Conseillères et Conseillers communaux sortants

La première assemblée de la nouvelle législature, dont la date n'est pas encore déterminée, mais qui se déroulera fin mai, début juin, sera également l'occasion de prendre congé de ceux qui

auront quitté entre temps le Conseil communal. Cette variante a été choisie pour avoir un endroit plus approprié. Ce n'est pas un oubli de notre part.

Je cède maintenant la parole aux citoyennes et citoyens.

M. Christian Seydoux, Posieux : parlons un tout petit peu des élections communales 2011. Je fais quelques remarques sous forme d'interrogation.

- Comment se fait-il que la liste officielle de l'entente communale ne comprenne que 8 noms alors qu'on l'annonçait complète depuis plusieurs mois, alors que vous-même annonciez à la dernière assemblée une motivation supplémentaire pour s'engager, par exemple en doublant le salaire des Conseillers communaux ?
- Comment se fait-il que l'on ait trouvé un 9^{ème} nom, proposé par un tout ménage et distribué majoritairement dans le village d'Ecuvillens avec la bénédiction et la recommandation de l'entente communale ?

Nous sommes en droit de nous poser la question si ce 9^{ème} nom n'a pas été tout simplement retiré de la liste d'entente communale à la suite du dépôt d'une demande de proportionnelle. Beaucoup d'indiscrétions ont circulé et il semble que dans notre commune, le secret et la réserve ne soient plus de rigueur.

- N'y a-t-il pas par l'utilisation du logo communal pour une propagande électorale privée de la liste d'entente communale, matière à procès juridique pour abus de pouvoirs dans le processus d'une libre information de notre image ? La doctrine et la jurisprudence en la matière excluent toute intervention de l'autorité communale qui doit garder son devoir de réserve et rester neutre. Il y a donc des doutes sur la validité des élections communales du 20 mars ce qui nous laisse inaugurer une législature peu flatteuse et peu recommandable par la manière d'agir.

M. Jean-Denis Chavillaz : tout d'abord une réflexion générale. Les élections ne sont pas affaire du Conseil communal. Le Conseil communal doit organiser les élections, faire en sorte que les différents ingrédients, à savoir : que le registre des électeurs soit à jour, que le matériel des élections soit distribué à temps et que les citoyennes et les citoyens puissent, dans les règles et le respect des dispositions légales, élire les personnes qui leur conviennent. Il n'y a pas de politique communale du Conseil communal en matière d'élection. Maintenant, certain point soulevé, tel que la présence du logo sur une liste, est connue puisque nous avons été informés de ce fait par la Préfecture de la Sarine. Je tiens tout simplement à préciser deux choses.

1. Ce logo, bande qui figure sur notre site internet, n'est pas le logo officiel de la commune. Il n'est pas protégé et le seul logo officiel que nous avons est celui de l'en-tête de la commune, marqué en toute lettre commune de Hauterive (FR). L'écusson n'est pas protégé non plus. Sur les considérations juridiques de savoir est-ce que c'est un logo officiel ou non, je ne me prononcerai pas puisqu'il y a moins d'une heure et demie que j'ai pris connaissance de cette situation. Mais, personnellement, j'estime qu'il n'y a pas eu volonté de malveillance. Ensuite, c'est laissé à l'appréciation de chacun, je parle ici par conviction personnelle.
2. Le Conseil communal aurait souhaité que l'élection se fasse au moins avec 9 candidats sur la liste entente communale, voire plus, histoire de donner le choix aux citoyens de voter. Malgré les efforts, je sais de quoi je parle puisque j'ai réussi à persuader certaines personnes ici autour de la table, non sans mal mais je suis persuadé qu'elles sont contentes aujourd'hui, d'accepter ce poste. Aujourd'hui, c'est très difficile de trouver le nombre de candidats qui veulent bien s'engager, parce que, je le répète, la fonction de Conseillère et Conseiller communal(e) est une fonction effectivement lourde. Je précise encore que nous n'avons jamais et les procès-verbaux des séances peuvent l'attester, évoqué ou dirigé l'élection dans un sens. Par contre, certains membres du Conseil communal, sortants et qui se représentent, avaient tout loisir de se réunir et de décider qui ferait partie ou non de leur liste.

M. Francis Piccand, Posieux : j'aimerais rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure parce que je ne suis pas du tout d'accord. J'ai préparé un petit papier, parce que ma patience a des limites et j'ai peur de déborder sur des paroles maladroites. Je travaille depuis 30 ans en politique internationale sur le monde arabe. Mon domaine, les relations internationales. Le monde arabe

vous le connaissez aujourd'hui, il y a beaucoup de bouleversements, bouleversements qui sont porteur de beaucoup de promesses, parce que c'est cette jeunesse qui se révolte contre des acquis trop longtemps pérennisés. J'ai bien aimé le terme de la liste 1 « on veut la pérennisation dans cette commune, on veut le statu quo, on veut que rien ne bouge ».

Consternation : des circonstances privées et personnelles que vous connaissez sans doute m'ont amené à m'intéresser ici, à ce qui se passe depuis 3 semaines. Avant, pour moi, la commune de Hauterive (FR) c'était une grande inconnue, j'étais un peu celui qui venait dormir et qui repartais le matin sur Berne. Grande, grande déception. Pourquoi ? Parce que je croyais tout simplement et tout naïvement que cette grande commune était un modèle de gestion, d'éthique quelque part. Au lieu de cela, qu'ai-je vu, qu'ai-je entendu ces 3 dernières semaines ? Coups bas, manipulations, propos, je n'en dirai pas plus. Ces méthodes, je m'adresse aux personnes qui pourraient se sentir concernées, n'ont rien à faire avec ce qu'on voudrait définir comme « l'entente communale ». J'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mon collègue M. Seydoux. Je le remercie pour son courage et son sens aigu du civisme. Je pourrais en rajouter. L'heure avance et je me contenterai de revenir, brièvement, sur cette histoire de logo. Plusieurs documents ont été distribués dans nos boîtes aux lettres, certains relevant de l'autorité communale, d'autres de la publicité électorale. Parmi ceux-ci, deux ont attiré ma curiosité.

L'un étant une annonce de la commune pour le 2^{ème} tour des élections (il présente le document qui est un tout ménage bleu expliquant les modalités de vote à la majorité relative et accompagnant le matériel de vote dans le certificat de capacité) avec le logo exactement identique au logo qui a été employé par la liste no 1. J'ai eu plusieurs entretiens avec la Préfecture, M. Jordan notamment. Qu'en ressort-il ? Ces documents portent un logo identique, celui de la commune. D'où immédiatement ces premières questions que l'on peut se poser ? Ce tout ménage a-t-il été confectionné dans les locaux de l'administration communale et qui a financé le tirage de ces documents ? Le contribuable, vous, moi ? Tous les doutes sont permis. Une telle pratique, Mesdames, Messieurs, chers amis pour ceux que je connais est légalement punissable. Et heureusement. Oh ! ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Préfecture sous le motif clair « d'intervention illicite de l'autorité communale dans le processus de libre formation de l'opinion ». Selon un arrêt du Tribunal fédéral, les autorités doivent se comporter de façon politiquement neutre et ne peuvent pas s'identifier à certains groupes ou tendances politiques. Dit autrement, on pourrait confondre, dans le cas d'espèce, la publicité électorale avec une communication officielle de la commune. Une procédure, je l'ai entendu plusieurs fois auprès de la Préfecture, de M. le Préfet et de M. Jordan, aurait pu être engagée auprès du Tribunal cantonal, conformément à l'art. 150 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cela a été le cas à Vuisternens-en-Ogoz en 2006. Mais à quoi bon mettre encore de l'huile sur le feu. Je viens juste vous le signaler.

J'ai une autre anecdote où il y a matière à discuter et celle-ci me tient à cœur car elle concerne un jeune qui n'a rien à faire avec la politique et qui n'a rien à faire avec ce qui se passe dans ce village. Il a signalé, ce jeune, son intérêt de travailler à la commune, pendant les vacances d'été, comme d'autres de ses copains. Il a été l'un des premiers à vous écrire et c'était la première fois. Le Conseil communal lui a répondu par la négative en arguant qu'il a reçu beaucoup d'inscriptions et qu'il a décidé de donner la priorité aux candidats qui n'ont encore jamais ou peu travaillé dans la commune. Exactement le profil que ce jeune a. Qui comprendrait alors qu'il ait été refusé et que tous ses copains ont été acceptés, certains mêmes ont précisément déjà travaillé à la commune et se sont annoncés très très tardivement. Mais voilà, le hasard fait que ce jeune est le fils d'une des candidates aux élections communales, celle-là même et ce n'est pas un secret pour personne, qui a subi une véritable cabale. Je suis allé voir dans le dictionnaire, cabale qu'est-ce que cela veut dire, pour ceux qui ne le sauraient pas : complot ourdi par un groupe de personnes unies autour d'un projet visant à conspirer pour le succès de leurs opinions et de leurs intérêts au sein d'un Etat ou d'une communauté donnée. Je vous laisse juge. Pour ma part, le slogan de la liste compacte « entente communale » qui a été sélectivement distribué, je ne l'ai pas reçu dans ma boîte aux lettres, me laisse pantois ce slogan. Que dit-il : être à l'écoute du citoyen, faire preuve d'équité, agir dans l'intérêt de la communauté et garantir une transparence et une information sans faille. Eh bien, Mesdames et Messieurs, ce message me semble bien mal parti. De qui se moque-t-on ?

Je vous souhaite bonne chance. En ce qui me concerne, j'ai traversé le rubicon et qu'est-ce que j'ai vu de l'autre côté ? du linge sale. Après 3 semaines passées dans le cambouis de cette commune, je suis heureux de retourner à la politique arabe qui m'est chère parce qu'elle vit des moments historiques et qui grouille d'idées ce monde arabe et j'espère que ce monde est dénué de cet esprit de clocher, hélas toujours omniprésent dans cette commune. Merci beaucoup pour votre attention.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci. Nous avons écouté attentivement ce que vous avez dit. Je ne vais pas entrer dans cette polémique. Des choses ont été dites qui engagent votre responsabilité. Quand vous parlez d'une commune qui est dans le cambouis jusque là, c'est votre appréciation. Nous et je dis en tant que partant, nous avons œuvré absolument sans intérêt personnel dans cette histoire, contrairement à d'autres pays que vous citez où l'intérêt personnel est le seul valable à défendre, où on s'accroche à des positions, des situations, quelle qu'en soient les conséquences. Donc cet état de fait n'a jamais été le cas chez nous. Autrement dit, les paroles que vous avez prononcées, je l'ai dit, n'engagent que votre responsabilité, elles sont blessantes pour moi en tout cas parce que si nous parlons de transparence, je peux vous garantir que transparence il y a eue. Nous n'allons pas, je le redis encore une fois, discuter d'un processus d'élections, où forcément il y a des perdants. Ce n'est de loin pas une cabale contrairement à ce que vous affirmez. C'est un choix qui a été fait et si les gens choisissent d'une manière ou d'une autre, si les citoyens s'engagent pour promouvoir plutôt un citoyen ou une citoyenne par rapport à un autre, encore une fois, on touche à la liberté de vote et de parole. La seule chose où je vous donne raison et cela je l'avoue, c'est l'utilisation du logo même s'il n'est pas officiel qui peut porter à confusion. Par contre, je peux vous assurer d'une chose, les documents n'ont pas été imprimés au frais du contribuable, comme vous le prétendez. La leçon à tirer de toute cette histoire est qu'il faut encore être plus distant de ces élections.

M. Francis Piccand, Posieux : cette brève intervention ne s'adresse pas contre vous, elle s'adresse contre un processus qui durant 3 semaines m'a amené aux conclusions que j'ai citées. Moi, je ne fais pas une carrière politique ici, moi ce qu'il me faut, ce sont des autorités en lesquelles je crois. Or, je crois plus en celles qui vont venir.

M. Jean-Denis Chavillaz : heureusement je suis d'une nature optimiste et je dirais que cela va très bien jouer avec les nouvelles autorités.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : je suis navré par cette prise de position de ces deux personnes ce soir qui sont là pour critiquer le débat politique, respectivement la formule politique. Aujourd'hui c'est la mode des gens intelligents à critiquer les gens qui travaillent. Et moi je le dis clairement, personnellement je ne l'accepte pas. Faites d'abord une fois le travail d'un Conseiller communal, vous avez déjà tous les lundis une séance et je sais que ce n'est pas toujours une merveille et après vous pourrez éventuellement critiquer. (applaudissements).

M. Jean-Denis Chavillaz : j'aimerais juste terminer sur ce sujet. L'objectif est de travailler dans une certaine sérénité et je dois le dire, durant les dix dernières années, expérience faite, cela a été le cas. Donc, je considère que la formule telle qu'elle a été appliquée, elle a porté ses fruits. Peut-être pas dans tous les domaines, il reste encore à affiner, mais en général elle a porté ses fruits.

M. Pierre Ginalski, Posieux : toujours concernant les élections. J'ai cherché sur le site internet et je n'ai pas trouvé le profil des candidats avec photos. Je trouve que cela manque.

M. Jean-Denis Chavillaz : cela s'inscrit dans l'utilisation de ce média qui est le site internet. Construire un site et y mettre les premières informations, c'est jamais trop difficile. Le maintenir en vie, cela demande des réflexes que l'on n'a pas toujours. Je trouve que cela aurait été intelligent de mettre les photos, c'est une idée que l'on aurait pu utiliser. Il arrive que l'on soit un peu dépassé par les événements, parce que je rappelle que nous sommes d'abord miliciens et que souvent nous travaillons dans l'urgence. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et on va noter cette idée, examiner pour les prochaines élections de publier les listes sur le site internet et si possible d'y mettre les photos des candidats.

M. Pierre Ginalski, Posieux : je propose de nommer une commission de 2 ou 3 membres qui s'occuperaient de mettre à jour rapidement le site internet.

M. Jean-Denis Chavillaz : chez nous, la responsabilité de la gestion du site appartient à l'administration communale, l'alimentation du site par des informations est du ressort du Conseiller communal en fonction dans les différents dicastères qui les fournit à l'administration, qui elle les transmet au webmaster. En général, cela fonctionne assez bien et nous ne voulons pas multiplier les commissions.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : j'aimerais rebondir sur ce qui a été dit. Je comprends d'un côté, l'amertume de ce qui a été vécu mais de l'autre côté, nous avons la chance d'avoir une commune avec la démocratie, avec des gens qui viennent aux assemblées, avec un Conseil communal qui s'est engagé depuis des années et cela compte par-dessus tout. Cela me fait vraiment mal au ventre, comme citoyen un petit peu engagé dans la commune, d'imaginer que l'on soit des dénis et que ceci donne une telle ampleur que l'on en arrive finalement à des aspects juridiques, légaux, à des considérations de jurisprudence. Ce n'est pas l'esprit de la commune. Mais ce qui est réjouissant, c'est que l'on a une élection avec des candidats, toutes les communes n'ont pas ce luxe d'avoir plus de candidats que de postes, c'est une chance et cela nous rend fiers et sauf erreur, les élections ne sont pas terminées, il y a un deuxième tour qui a lieu dimanche. Tout le monde n'a pas encore voté et ce qui serait intéressant, c'est que les deux candidats présents ce soir se présentent, disent leur motivation afin que les citoyens puissent décider en toute connaissance. Je les invite donc à se présenter et je suis également intéressé à ce que les nouveaux élus s'annoncent. Je souhaite encore que l'on remercie le Conseil communal du travail qui a été accompli durant plus que 3 semaines, en général dans les communes ce sont des décennies de travail et cela il le mérite. (applaudissements).

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. Perritaz.

Mme Viviane Maradan, Posieux : est-ce que la commune pense ou est attentive à l'éclairage public ? Certains endroits sont vraiment bien éclairés et ce n'est pas toujours une nécessité. Je tiens encore à remercier le Conseil communal pour tout le travail que vous avez fait.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci. Pour ce qui est de l'éclairage, nous avons déjà contacté le Groupe E qui a fait une proposition à toutes les communes d'examiner les possibilités d'économiser de l'énergie en modulant l'éclairage, en le coupant ou par un système mixte. Ce dossier est en cours. A ce stade, nous avons opté pour un système mixte qui prévoit d'abord un changement d'ampoules qui consomment moins d'énergie et ensuite la coupure de la lumière à un réverbère sur deux. Ce projet est lancé mais pas encore concrétisé.

M. Pierre Ginalski, Posieux : je suis étonné de voir un bus scolaire qui persiste à rouler avec les feux de position alors que c'est interdit. Je pense que pour une question de sécurité et de responsabilité en cas d'accident, il faut réagir. Et puisqu'on parle de bus scolaire, est-ce que la commune a examiné la solution du « Pédibus » ?

M. Jean-Denis Chavillaz : 1^{er} point, nous transmettrons votre réclamation à l'entreprise TPF avec laquelle nous avons un contrat pour notre transport scolaire en lui demandant de se déterminer. En ce qui concerne les bus scolaires, c'est une décision du Conseil communal qui a été soumise à l'assemblée communale en expliquant très clairement que légalement nous n'avons pas l'obligation de mettre à disposition des bus scolaires, à une exception pour le hameau de Froideville qui est suffisamment éloigné pour bénéficier de droit, selon la loi scolaire, d'un transport scolaire. C'est un service que nous offrons et une sécurité accrue que nous garantissons. Nous souhaiterions que cette sécurité soit encore plus accrue en demandant aux parents qui habitent à proximité de l'école, de ne pas amener leurs enfants avec leur véhicule mais de les encourager à aller à pied à travers les quartiers, les routes sécurisées, les zones 30 km/h qui sont là pour cela. C'est un appel que nous lançons ici aux parents. En conclusion, le Conseil communal n'a pas l'intention de revenir sur ce mode de transport qui est également utilisé pour se rendre à la piscine, à la bibliothèque, musée, etc. ce qui donne une certaine autonomie à notre école. C'est donc aussi une question de confort et de disponibilité pour le corps enseignant.

M. Andrej Lushnycky, Posieux : comme c'est bientôt l'été, pouvez-vous rappeler aux entreprises qui viennent vider les bennes de la déchetterie de ne pas venir à 05 heures du matin mais plutôt après 6 heures.

M. Jean-Denis Chavaillaz : nous sommes arrivés au terme de cette assemblée et je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation, de votre fidélité et de la confiance témoignée au Conseil communal en acceptant les différents objets qui vous ont été soumis ce soir. Comme annoncé et compte tenu du bon résultat financier, le Conseil communal a prévu de vous servir un petit encas pour terminer cette soirée dans la convivialité. Pour ce faire, on va faire un peu d'exercice en se déplaçant à pédibus jusqu'au local du feu juste à côté. Je vous souhaite une bonne soirée et bonne continuation.

La séance est levée à 22.00 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Jean-Denis Chavaillaz